



Conseil d'administration d'Hérault Ingénierie n°20

PROCÈS VERBAL

Séance du 24 juin 2024

Lieu : Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Collège Départemental

Présents :

Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;
Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès ;
Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint-Pons-de-Thomières ;
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan ;
Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel.

Excusée :

Madame Séverine SAUR, conseillère départementale du canton de Cazouls les Béziers.

Collège des intercommunalités

Présents :

Monsieur Alain CARALP, président de la communauté de commune la Domitienne (en visioconférence).

Excusé :

Monsieur Josian CABROL, président de la communauté de communes du Minervois au Caroux.

Collège des communes

Présents :

Madame Françoise MATHERON, Maire de Saint Bauzille-de-Montmel (en visioconférence) ;
Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, Maire de Pégairolles de l'Escalette.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Frédéric MEJEAN, directeur du Pôle des Solidarités Territoriales, département de l'Hérault ;
Monsieur Jérôme MITJANA, directeur, Hérault Ingénierie ;
Monsieur Fabien VERMOGEN, directeur technique, Hérault Ingénierie ;
Madame Sandrine NOYEL, secrétaire générale, Hérault Ingénierie ;
Monsieur Jérôme COMBES, coordinateur territorial secteur Ouest héraultais, Hérault Ingénierie ;
Madame Cécile DAUMET, assistante, Hérault Ingénierie.

Monsieur Jean-François SOTO, Président, constate la présence du quorum et ouvre la séance à 14h30.

1. Procès-verbal du conseil d'administration du 4 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 4 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Présentation du bilan d'activités trimestriel

Depuis le dernier conseil d'administration, deux communes ont fait part de leur souhait d'adhérer à Hérault Ingénierie et ont délibéré en ce sens : la commune de Romiguières d'une part, celle de Saint-Michel d'autre part. Ces demandes sont soumises au conseil d'administration pour approbation. Ainsi, Hérault Ingénierie compte désormais 248 communes adhérentes, 10 Communautés de communes et 10 syndicats intercommunaux.

Monsieur Jean François SOTO constate que, à l'exception de la frange littorale et de ses agglomérations, la quasi-totalité des communes et des intercommunalités adhère désormais à Hérault Ingénierie. L'agence est ainsi en mesure d'accompagner ces territoires – en particulier les plus ruraux d'entre eux – et de rompre l'isolement des élus, remplissant la mission qui lui a été confiée à sa création.

Monsieur Frédéric ROIG insiste sur la plus-value apportée par Hérault Ingénierie, notamment en phase amont des projets. L'agencer participe à la diffusion auprès des élus d'une culture de la programmation et de l'avant-projet, comme outils d'aide à la décision et leviers de la mobilisation de financements publics, contribuant ainsi à la réussite de leurs projets. Il signale que le C.F.M.E.L. s'inscrit également dans cette démarche, en programmant des sessions de formation, notamment dans le domaine de l'ingénierie financière.

Le nombre de demandes d'intervention enregistré depuis le début de l'année est proche de celui constaté à la même époque en 2023, avec 144 demandes enregistrées. Les sollicitations dans le domaine foncier marquent le pas, tout en demeurant soutenues. Sur la lancée des premiers mois de l'année, le nombre des demandes relevant du domaine de l'eau est en augmentation. A la date du conseil d'administration, 490 demandes d'intervention sont actives.

L'agence Hérault Ingénierie s'est constituée en centrale d'achat en 2021. Agissant en qualité d'intermédiaire, elle procède à la passation de marchés et accords-cadres de prestations d'ingénierie pour le compte de ses adhérents.

L'objet des accords-cadres en cours est rappelé. Leur degré de mobilisation par les adhérents demeure très inégal : le marché de fourniture de sel de déneigement en particulier, qui avait pourtant fait l'objet de nombreuses demandes, n'a guère été sollicité. La faute sans doute à un hiver doux, et à une communication encore insuffisante. *A contrario*, le taux de consommation des accords-cadres mobilisés dans le cadre de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage apparaît très satisfaisant.

Les membres du conseil d'administration insistent sur la nécessité de mieux communiquer à destination des territoires pour augmenter le recours à la centrale d'achat, au besoin en mobilisant les équipes sur le sujet. Le Salon des maires, à l'automne pourrait par ailleurs être l'occasion de mieux faire connaître l'offre d'Hérault Ingénierie – Centrale d'achat.

Les prochains accords-cadres proposés par la centrale d'achat concerneront – outre l'élaboration de dossiers réglementaires de protection des captages d'eau et la fourniture de bouteilles d'eau – les études paysagères, l'expertise arboricole, les missions de programmation et celles d'inspection structurelle des ouvrages d'art.

3. Commande publique : Accord cadre de fourniture et transport de bouteilles d'eau

Afin de prévenir d'éventuels besoins en eau potable dans les communes du département de l'Hérault, la centrale d'achat Hérault Ingénierie peut utilement mettre à disposition de ses adhérents un accord cadre leur permettant de s'approvisionner en bouteilles d'eau à distribuer à la population en cas d'urgence. Pour ce faire, une consultation a été lancée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Marché à procédure adaptée ouvert en application des articles R. 2123-1 à R. 2123-6 du Code de la commande publique ;

- Accord-cadre avec maximum passé en application des articles L. 2125-1 1^o, R. 2162-1 à R. 2162- 6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et donnant lieu à l'émission de bons de commande ;
- Durée de l'accord-cadre de 10 mois fermes à compter de la date de notification du marché fixée au 1er juillet 2024 ;
- Montant maximum : 85 000 € H.T. pour la durée du marché.

La publicité de l'appel d'offres a été publiée sur le site Marchés-publics.info le 23 mai 2024. Un pli a été reçu.

La commission d'appel d'offre a examiné l'offre lors de sa séance du 24 juin 2024. Elle a émis un avis favorable à l'attribution de l'accord-cadre à la société Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux. Le Président d'Hérault Ingénierie a, en conséquence, décidé d'attribuer l'accord-cadre conformément à cet avis.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- prend acte de la décision de Monsieur le Président ;
- autorise Monsieur le Président à signer le marché et l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

4. Commande publique : Accord cadre d'assistance pour l'élaboration de dossiers réglementaires

Afin d'accompagner les procédures de protection des captages d'eau potable, la centrale d'achat Hérault Ingénierie peut utilement mettre à disposition de ses adhérents un accord cadre leur permettant de solliciter des missions d'assistance pour l'élaboration de dossiers réglementaires de protection des captages et d'autorisation de traitement de l'eau potable. Pour ce faire, une consultation a été lancée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1^o et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique ;
- Accord-cadre avec maximum passé en application des articles L. 2125-1 1^o, R. 2162-1 à R. 2162- 6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et donnant lieu à l'émission de bons de commande ;
- Durée de l'accord-cadre de 1 année reconductible 3 fois pour la même période à compter du 1er janvier 2025 ;
- Montant maximum : 420 000 € H.T. par an soit 1 680 000 € H.T. sur la durée du marché.

La publicité de l'appel d'offres a été publiée au BOAMP, au JOUE et sur le site Marchés-publics.info le 25 avril 2024. Deux plis ont été reçus.

La commission d'appel d'offres a examiné les deux offres lors de sa séance du 24 juin 2024. Elle a décidé d'attribuer le marché aux groupements constitués par les entreprises ENTECH Ingénieurs Conseil (mandataire) et ANTEA d'une part, OTEIS (Mandataire) et BERGA Sud d'autre part.

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission d'appel d'offres et en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres ;
- autorise Monsieur le Président à signer le marché attribué par la commission d'appel d'offres et l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

5. Proposition de calendrier des instances

Le calendrier prévisionnel de réunion des instances d'Hérault Ingénierie (assemblée générale, conseils d'administration) pour la période courant de septembre 2024 à juin 2025 est présenté au conseil d'administration, qui l'approuve.

6. Questions diverses

Monsieur Jean François SOTO rappelle qu'il poursuit son tour des intercommunalités. Il rencontrera dans les prochaines semaines les élus de la communauté de communes du Grand Orb et ceux de la communauté de communes des Avant-monts.

Hérault Ingénierie sera présent au Salon des maires organisés par l'Association des maires de l'Hérault le 27 septembre à Béziers.

Le Président,



Jean-François SOTO